

Je vais tout d'abord vous citer un éditorial du *Star* de Toronto en date du 18 mai 1966: «Régime national d'assurance frais médicaux—Noble réalisation des libéraux»:

Le gouvernement libéral s'engage formellement à instaurer un régime national d'assurance frais médicaux le 1^{er} juillet 1967—que toutes les provinces y adhèrent ou non—accomplissant ainsi une promesse remontant à 47 ans.

En dépit de tous les retards, de toutes les déceptions et de l'obstruction à l'endroit de ce projet depuis que le parti libéral l'avait tout d'abord appuyé en principe en 1919, le premier ministre, M. Pearson, peut néanmoins penser avec fierté que c'est un gouvernement sous sa direction qui le mettra finalement en œuvre.

Ma foi, honorables députés, cette promesse semble avoir été plus souple—pour employer un des mots préférés du premier ministre—que concluante. Je crains qu'elle soit destinée à se couvrir d'une épaisse couche de poussière à l'endroit sacré où elle repose sur les rayons des rêves du parti libéral. Il se peut qu'un Messie autre que le premier ministre vienne un jour accomplir la promesse.

Don MacGillivray écrivait ce qui suit dans le *Citizen* d'Ottawa, le 18 mai dernier, sous le titre: «L'assurance frais médicaux en vigueur en juillet 1967»:

Le ministre de la Santé, M. Allan MacEachen, a annoncé hier aux Communes la grande décision qui doit rallier pour cette date les provinces hésitantes au programme d'assurance médicale.

M. MacEachen a déclaré que le gouvernement fédéral sera disposé à contribuer aux frais de l'assurance encourus par toute province qui aura un programme en vigueur le jour prévu, même si toutes les provinces ne participent pas.

Naturellement, nous savons tous maintenant que ce ne sont pas les provinces qui hésitaient. Une dépêche de la Presse canadienne publiée dans le *Journal* d'Ottawa du 8 juin déclarait:

Le ministre de la Santé, l'honorable M. MacEachen, a annoncé mardi que six provinces avaient indiqué de façon positive leur intention d'accepter l'offre du gouvernement fédéral et de payer la moitié du coût de l'assurance frais médicaux qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1967.

Il n'est pas étonnant que ce soit les quatre provinces les plus riches, l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui n'aient pas accepté dans ce cas. Le 3 août, un communiqué de la *Presse canadienne* paraissait dans l'*Ottawa Journal*, selon lequel le premier ministre aurait dit qu'il n'entrevoit aucun changement dans la loi fédérale à la suite des critiques formulées par les premiers ministres provinciaux cette semaine-là. Le jeudi, premier jour du mois de septembre, le premier ministre affirmait encore à la Chambre des communes, en réponse à une question posée par un de mes collègues, qu'on accorderait la priorité, durant la présente session, au projet de loi visant l'assurance frais médicaux. Honorables députés, voilà la véritable histoire des promesses faites

[M. Howe (Hamilton-Sud).]

dans le domaine de l'assurance frais médicaux par le parti libéral ces derniers mois, depuis le premier engagement pris il y a 47 ans.

Au cours de ces 47 années, il y a sûrement eu des libéraux sincères et honnêtes qui croyaient vraiment que les Canadiens avaient besoin d'un tel programme. Je suis convaincu que ces promesses n'ont pas toujours été faites en temps d'élection sans aucune sincérité. N'y a-t-il pas eu, pendant toutes ces années, un premier ministre libéral assez courageux pour faire face aux sociétés privées d'assurance, à la profession médicale et aux grandes sociétés afin de donner au peuple canadien un programme social dont il a vraiment besoin?

Jamais peut-être, au cours de notre histoire, un parti politique n'a œuvré si longtemps à donner le jour à un texte législatif important, tout en se dérochant néanmoins à l'engagement définitif. Nous sommes encore en présence de promesses futiles, de promesses très habilement formulées pendant la dernière campagne électorale et, comme je viens de le faire voir, répétées bien souvent jusqu'au jour de la récente trahison.

On a dit dans certains milieux que le ministre des Finances a été contraint d'abandonner le programme comme mesure «dramatique» pour mettre à l'inflation et retenir les pressions qui se font sentir dans d'autres secteurs de l'économie. En d'autres termes, le régime d'assurance frais médicaux, destiné essentiellement aux personnes n'ayant pas les moyens de se procurer les services de premier ordre, devait être déposé comme un sacrifice expiatoire aux pieds des financiers de Bay Street, des compagnies d'assurance et, malheureusement, d'un grand nombre de médecins dont la grande tradition d'éthique professionnelle a été, dans une certaine mesure, dépréciée par leur égocentrisme. Pas plus tard que cet après-midi, je suis tombé sur une page du *Monetary Times* d'octobre 1966. Je ne connais pas l'auteur de cet article, mais il s'agit d'un rapport parlementaire émanant du bureau d'Ottawa et intitulé *Derrière la façade*. En voici un extrait:

● (9.30 p.m.)

L'assurance frais médicaux serait en grande partie financée par un simple transfert de fonds; les sommes que les Canadiens paient maintenant à des compagnies d'assurance privées ou directement à leurs médecins passeraient par les organismes publics. Le coût additionnel de l'assurance frais médicaux atteindrait au plus une centaine de millions de dollars la première année—somme si faible qu'elle serait facilement épongée par la marge d'erreur que les ministres des finances s'autorisent en calculant leurs recettes et leurs dépenses annuelles.

M. Sharp a décidé de retrancher l'assurance frais médicaux de son programme de 1967 pour